

L'an deux mil dix-huit, le vingt cinq mai, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD Maire.

Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 18/05/2018

Présents: RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C, DUPOIS MF, DAUPHANT G, ALVES S, OLLIER T, MORIN P, MIGNOT M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : STAELEN J (pouvoir à C. RFAYNAUD), GIBELIN-BOYER P, FAYET P (pouvoir à F. PONCHON), MONTEIRO H.

Mme ALVES Sandra a été élue secrétaire.

### **Recensement de la population 2019**

Le maire signale le déroulement d'un recensement de la population du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, un coordonnateur communal doit être nommé : Mme DOLAT Annie est désignée.

### **Fusion des clubs de football de Charnat, Vinzelles, et Luzillat**

Le Maire donne la parole au président actuel du Racing Club de Luzillat intervenant auprès de l'assemblée pour exposer la future fusion des 2 clubs de football de Charnat Vinzelles et de Luzillat, afin de maintenir un effectif de joueurs suffisant pour les saisons à venir et mutualiser les équipements. Le nom sera RSLCV (Racing Sportif Luzillat, Charnat Vinzelles).

Le siège social sera à Luzillat, les équipements : terrains et vestiaires sont propriété de la commune qui en assure l'entretien.

Après délibération, le conseil municipal :

- Vu l'importance de l'investissement pratiqué par la commune pour la pratique du foot, approuve cette fusion des 2 associations de football pour maintenir la pérennité d'un club de football à Luzillat.

### **RPI Limons - Luzillat**

A la prochaine rentrée scolaire, les cours seront dispensés sur 4 jours, les instituteurs ont demandé de débiter l'enseignement à partir de 8 h 30, les services académiques ont refusé après consultation des services départementaux, gestionnaires du ramassage scolaire qui sont en mesure d'assurer le service seulement à partir de 8 h 45 et 16 h 15 pour l'école de Luzillat et à partir de 8 h 55 et 16 h 30 pour l'école de Limons.

Cette organisation sera confirmée après la réunion des services départementaux et académiques de fin juin.

Pour Luzillat, le règlement intérieur devra être corrigé, le montant des repas à la cantine scolaire est maintenu à l'identique.

L'horaire de garderie sera de 7 h à 8 h 35 et de 16 h 15 à 18 h 30.

### **Personnel à l'école**

**Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour 21h 10mn par semaine.**

## Réunion du 25 mai 2018 – suite

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt maladie de Rachel KALHOUCHE et de la nécessité de prévoir un poste de remplacement pour la semaine 22, son absence entraînant un surcroît de travail pour la garderie et à la cantine.

Conformément à l'article 3, alinéa 1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil municipal doit créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour pallier l'accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le conseil municipal décide :

La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour la semaine N° 22, à raison de 21 h 10 mn hebdomadaires, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3.

### **Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour 26h 00 par semaine.**

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt maladie de Rachel KALHOUCHE et de la nécessité de prévoir un poste de remplacement pour le mois de juin, son absence entraînant un surcroît de travail pour la cantine : service, ménage.

Conformément à l'article 3, alinéa 1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil municipal doit créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour pallier l'accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le conseil municipal décide :

La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour le mois de juin, à raison de 26 h 00 hebdomadaires, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3.

### **Assainissement : contrat d'affermage**

Le contrat d'affermage avec la SEMERAP pour la gestion du service de l'assainissement collectif se termine fin 2018 et devra être dénoncé. Une consultation devra être organisée pour le renouvellement du contrat d'affermage au 01/01/2019.

A la SEMERAP, un nouveau directeur, M. DESCHAMPS Maurice a été nommé suite à la révocation de M. MICHEL le 19-04-18.

### **Approbation du rapport annuel sur le prix, la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de 2015 destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant et notamment :

## Réunion du 25 mai 2018 – suite

- Indicateurs techniques sur les points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de branchements, volume d'eau distribuée et assainie,
- Indicateurs financiers : prix du mètre cube, redevance de l'agence de l'eau, et du FNDAE, TVA, indicateurs de performance, surtaxe d'assainissement,
- financement des investissements, projets à l'étude,

Après examen et délibération, le conseil municipal approuve le rapport du service public sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de 2017.

La station d'épuration est contrôlée une à deux fois par l'organisme SATESE qui vient d'effectuer des prélèvements le 24 mai, attente du résultat.

### Logements sociaux

Le dépôt de garantie a été signifié aux locataires qui en demandent l'étalement. Un état des charges devra être établi en juin afin de vérifier le montant et la provision demandée.

La tonte des espaces verts sera effectuée par les locataires.

### Questions diverses

A l'école, le congélateur installé à l'ouverture de la nouvelle école soit en mars 2014, n'a jamais fonctionné correctement et son compresseur est hors d'usage. L'année scolaire se terminera avec l'ancien congélateur et une consultation sera organisée pour l'acquisition d'un nouveau matériel à la rentrée.

**Parcelle ZI 103** : cette parcelle a été achetée le 06 mai 2018 à la famille RIBIER par l'EPF-SMAF.

### CCAS

Les mini-bus de la communauté de communes Plaine Limagne seront demandés pour organiser une sortie pour les personnes âgées intéressées.

Le SIAD de Riom va être dissous, il intervient sur Aigueperse, et les communes du canton d'Aigueperse souhaiteraient l'intégration du personnel au sein de la communauté de communes Plaine Limagne qui doit prendre la compétence « aide sociale ». Cette prise de compétence entraînerait la suppression des CCAS dans les communes.

Rappel concernant la prestation de la chorale en l'église de Luzillat le 23 juin prochain, entrée libre et don au profit du CCAS.

Jean GRENET signale que l'enquête concernant les noms de rue pour les villages de Vendègre, Les Maréchaux, Les Garmins, les Fumoux est en cours.

Les plantations de fleurs sont commencées.